



Date limite de dépôt de dossier de candidature : **25 février 2024**A retourner à l’adresse suivante : **ccd@caf70.caf.fr**

**CRECHES A VOCATION D’INSERTION PROFESSIONNELLE**



Appel à candidatures – Année 2024

# Les candidats éligibles au label Avip

Les établissements d’accueil du Jeune Enfant (Eaje), de statut public ou privé, relevant de la Prestation de Service Unique (Psu).

*Les haltes garderies sont éligibles, sous certaines conditions. Elles devront veiller à préciser dans leur projet les modalités de réponses apportées aux besoins de garde plus réguliers des parents, résultant notamment d’une reprise d’emploi.*

# Le public visé et l’orientation des parents

Le dispositif cible les parents de jeunes enfants de 0 à 3 ans en parcours d’insertion sociale et professionnelle (recherche active d’emploi, maintien ou retour à l’emploi, formation pour accéder à un emploi, période de mise en situation en milieu professionnel (Pmsmp), entretien de recrutement, …). Une attention particulière est portée sur les publics les plus éloignés de l’emploi tels que :

* *Les bénéficiaires de l’accompagnement global dispensé par Pôle Emploi;*
* *Les allocataires du Rsa suivis par un référent unique de parcours ;*
* *Les familles les plus fragilisées (monoparentales et /ou résidant dans des quartiers relevant de la Politique de Ville) ;*
* *Les jeunes de moins de 25 ans sans diplôme avec un jeune enfant.*

Le repérage et l’orientation des parents vers les crèches Avip s’effectuent :

* Soit sur proposition des services référents de l’insertion : par exemple *: Pôle Emploi, la Mission Locale, Conseil Départemental, Insertion 70…*;
* Soit sur proposition de la crèche ou d’un autre acteur contribuant à l’insertion et notamment les travailleurs sociaux de la Caisse d’Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole ayant repéré un besoin. Dans ce cas de figure, l’éligibilité du parent au dispositif est validée par Pôle Emploi

# Les engagements du candidat au label Avip

Le candidat s’engage à développer des solutions d’accueil s’inscrivant dans les orientations suivantes :

* Inscrire leur offre d’accueil en complémentarité avec l’offre déjà existante sur son territoire en matière d’accueil de jeunes enfants des publics en insertion professionnelle ;
* Accueillir des enfants âgés 0-3 ans dont l’un des parents est en parcours d’insertion professionnelle. Une attention particulière est portée aux familles monoparentales et prioritairement celles résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ;
* Assurer une veille territoriale et créer des liens avec les autres acteurs du champ de l’insertion professionnelle et du soutien à la parentalité ;

Identification du partenaire

#

# Vous êtes :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Une association |  | Une collectivité |  | Une entreprise |  |

# Labélisation AVIP :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1ère demande |  | Renouvellement |  |

|  |  |
| --- | --- |
|  **Nom de la structure** |  |
|  **Adresse** |  |
|  **Code postal - Ville** |  |
|  **Type d’équipement** | 🞏 Micro-crèche (≤ 12 places)🞏 Petite crèche (13-24 places)🞏 Crèche (25-39 places) |
|  **Nombre de places dans la crèche** |  |
|  **Implantation dans un quartier politique de la ville ou à moins de 3km** | 🞏 OUI🞏 NON |
|  **N° de SIRET ou SIREN** |  |
| **RIB****IBAN :** **BIC :** **Titulaire du compte :** **Agence :** |

|  |  |
| --- | --- |
|  **Nom, prénom du représentant légal** |  |
|  **Fonction** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom, prénom du référent en charge du dossier** |  |
| **Téléphone** |  |
| **E-mail (obligatoire)** |  |

Demande de Labélisation AVIP 2024

|  |  |
| --- | --- |
|  **Nombre de places réservées AVIP au sein de la structure pour 2024** |  |
|  **Date de la première mise en œuvre :** |  |
| **Pour les renouvellements, quelles sont vos motivations pour pérenniser le dispositif au sein de votre structure ?** |  |
| **Pour les premières labélisations, quelles sont vos motivations pour la mise en place du dispositif au sein de votre structure ?** |  |

Engagements :

Le demandeur sollicite une labellisation « crèche A Vocation d’Insertion Professionnelle » pour l’établissement :

Et s’engage à réserver au sein de cet établissement : places au profit des familles en insertion professionnelle (20% des places et au moins 10 heures hebdomadaires d’accueil) selon une volumétrie et des périodes définies. Une attention particulière est portée aux familles monoparentales et prioritairement celles résidant dans un quartier prioritaire politique de la ville.

Le demandeur sollicite, dans le cadre de la labellisation AVIP, une subvention exceptionnelle d’un montant de 1 000 euros pour les premières labélisations et un montant de 2 000 euros pour les renouvellements de labélisation auprès de la Caf de la Haute-Saône.

Le demandeur engage, le gestionnaire et l’établissement, à respecter l’accord et la charte nationale 2016 (et son avenant 2017) relative aux crèches à vocation d’insertion professionnelle ainsi que sa déclinaison en contrat d’engagement tripartite (conseiller emploi, parent et établissement).

Le demandeur engage, le gestionnaire et l’établissement, à partager le diagnostic des besoins élaborés dans le cadre du projet de territoire et inscrire son offre en complémentarité avec les offres d’accueil du territoire ; à agir dans une dynamique partenariale avec les acteurs de l’insertion professionnelle et sociale du territoire (Pôle emploi, Mission locale, etc.) selon des modalités de coopération et d’échanges définies ensemble.

Le demandeur engage, le gestionnaire et l’établissement, à adapter le projet d’accueil, le fonctionnement du service d’accueil aux besoins des publics fragiles (temps d’accueil et d’écoute des parents, période d’adaptation, implication des parents, etc.) et à l’évolution de leur situation, notamment en faisant évoluer les périodes d’accueil de l’enfant lors des périodes de formation ou d’accompagnement. Le demandeur engage, le gestionnaire et l’établissement, à assurer une place d’accueil pérenne de l’enfant dans l’établissement (ou sur le territoire) lorsque le parent bénéficiaire retrouve un emploi, correspondant à cette situation d’emploi, jusqu’à l’entrée de l’enfant en école maternelle.

Le demandeur engage, le gestionnaire et l’établissement, à ajouter le visuel, logotype « Crèche AVIP », dans toutes ses actions de communication.

**Je soussigné(e) (nom, prénom, du représentant légal) : …………………………………**

* ***Je certifie sur l’honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus***
* ***Fait à : Le : …./…./2024***
* ***Nom et qualité du signataire :***
* ***Signature et tampon :***